

Vendre après avoir fait une donation de mon bien

Par josy11, le 27/01/2015 à 14:36

j'ai fais une donation en indivision à mes enfants. mais je veux vendre un bien à une personne intéressée, est-ce que je peux lui vendre de mon propre chef ou est-ce que je dois avoir la signature et l'autorisation de mes enfants.merci de votre réponse